**Réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2023**

|  |
| --- |
| Une convention financière pour une bonne répartition des frais scolaires |

Le Conseil Municipal s’est réuni mardi 14 mars 2023. Depuis la rentrée scolaire 2022-2023 la commune de Leffonds possède un groupe scolaire avec deux classes élémentaires et une classe maternelle et accueille les élèves des communes de Villiers-sur-Suize et Bugnières. Il convient donc d’établir une convention financière avec chacune de ces communes afin de répartir les frais scolaires. La convention établie par la mairie, fixant les conditions d’accueil des enfants des communes extérieures, a été présentée au conseil municipal. Madame le Maire a préféré avoir le recul d’un trimestre de fonctionnement pour appréhender au plus juste les dépenses éligibles à une répartition équitable entre les trois communes du regroupement scolaire. Les membres du conseil acceptent les termes et articles de cette convention qui sera présentée aux communes extérieures pour approbation. Lors des exercices antérieurs les frais scolaires répartis avec le SIVOS des Voëvres s’élevaient à 1 350€ par enfant en maternelle et 900€ en primaire. Avec cette nouvelle configuration le tarif est ramené à 800€ par enfant scolarisé au nouveau regroupement de Leffonds. Le Conseil procède au vote des subventions aux associations pour l’année 2023. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2023 : Association Mormant Revivra 250 €, ONAC 100 €, le Souvenir Français 150€, Tennis Club du Châtelet 250 €, Association La Montagne 800 €, les P’tits Loupiots 600€, Fondation du Patrimoine 100€. Depuis la démission de l’ouvrier communal, courant 2022, la commune fait face aux travaux de voirie, de tonte et de nettoyage, en utilisant les services de la brigade intercommunale de la CC3F. Pour l’année 2023/2024, la commune a décidé de poursuivre dans cette même voie et les conseillers donnent leur accord pour signer une convention de mise à disposition des services de la brigade entre la CC3F et la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de Saint-Dizier d’adhérer au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « installation de recharges de véhicules électriques. La société Parc éolien des Hauts-Poiriers, société sœur de WKN France, développe un projet sur la commune de Foulain-Crenay pour construire un parc composé de huit éoliennes avec au maximum trois postes de livraison. Le conseil municipal de Foulain a donné son accord à la société « Parc éolien des Hauts-Poiriers » en rappelant toutefois son opposition à l’installation des éoliennes sur la commune de Crenay. Les membres du conseil municipal de Leffonds sont invités à apporter leur avis sur cette implantation. Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident un vote à bulletin secret. Avec 10 voix contre et 1 voix pour, le projet est rejeté. Chaque année la commune met en vente des arbres sur pied sur conseil de l’ONF. Les arbres représentant 340 m3 ont été vendus à un prix moyen de 75€ le m3 toutes essences confondues, charges déduites. L’ONF préconise les travaux futurs dans les bois pour une somme de 4 550€. En ce qui concerne les travaux les élagages des chemins ont été effectués avant le 15 mars. Une mise en protection des appareils de chauffage des classes du regroupement scolaire et une barrière de barrage à des escaliers extérieurs sont envisagés, les devis ont été réceptionnés. Les bornes à incendie doivent pour certaines être changées et d’autres mises en conformité avec les normes actuellement en vigueur. La commune a fait l’achet d’un défibrillateur qui sera mis en place très prochainement. Des travaux de voiries sont à envisager, comme également la remise en état éventuelle d’une porte de grange d’une maison d’habitation louée sur la place. Les infiltrations successives avec l’envol des tuiles de la toiture de l’église par grands vents, laissent à penser qu’il va falloir investir dans un avenir plus ou moins proche dans cette structure.